



## AVIS PUBLIC

**Aux personnes intéressées par un projet de règlement relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie de dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux.**

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance extraordinaire tenue le 4 juillet 2023, le conseil de la Municipalité de Compton a adopté le projet de règlement numéro 2023-198 intitulé : « *Règlement numéro 2023-198* relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie de dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux »;
2. Le projet de règlement vise à exiger le paiement d'une contribution pour tout projet qui implique l'ajout d'une unité de logement ou unité non résidentielle sur le territoire de la Municipalité et l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux requis pour assurer la prestation accrue de services municipaux découlant de l'intervention visée par une demande de permis;
3. Une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement se tiendra le 24 juillet 2023 à 19 h au 3, chemin de Hatley à Compton et diffusée simultanément sur le site internet de la Municipalité [www.compton.ca](http://www.compton.ca) à l'onglet « Conseil-Séances » où des questions pourront être adressées en direct.

Au cours de cette assemblée, Monsieur Jean-Pierre Charuest, maire de la Municipalité, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer;

4. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 3, chemin de Hatley, à Compton du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h, et le vendredi, de 9h à 12h

Donné à Compton ce 7 juillet 2023

Marie-Claude Fournier

Signé avec ConSignO Cloud (07/07/2023)  
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

notarius

Marie-Claude Fournier, B.A.A, OMA  
Greffière-trésorière adjointe